



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 32

SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - CHEQUES 1ERE LICENCE

La Municipalité accorde une aide financière de 25 € pour les adhérents clermontois des clubs sportifs situés sur le territoire communal et signataires de la Charte « Chèques 1^{ère} Licence ». Les clubs ci-dessous sollicitent le remboursement de l'aide « Chèques 1^{ère} Licence » sous réserve de la production des pièces demandées. Le crédit disponible est de 10 000 €.

Pour l'ensemble de la saison 2020-2021, ce sont 142 sportifs qui auront bénéficié de cette aide.

Il vous est proposé, en accord avec la commission, d'attribuer les subventions ci-dessous, selon la répartition suivante et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions d'objectifs dont le modèle est joint, pour les associations : **ASSOCIATION SPORTIVE CLERMONT SAINT-JACQUES FOOT ; ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE ; CLERMONT UNIVERSITE CLUB OMNISPORTS ; STADE CLERMONTOIS.**

CLUB	Sport	Chèques proposés	Montant
LES AMITIES LAIQUES DE VALLIERES	Gymnastique	2	50 €
ASSOCIATION SPORTIVE CLERMONT SAINT-JACQUES FOOT	Football	33	825 €
ASSOCIATION SPORTIVE MONTFERRANDAISE	Basket Ball	3	75 €
	Lutte	1	25 €
	Rugby	13	325 €
	Total	17	425 €
ASSOCIATION SPORTIVE OMNISPORT CLERMONTOISE	Football	30	750 €
	Pétanque	2	50 €
	Total	32	800 €
CLERMONT UNIVERSITE CLUB OMNISPORTS	Rugby	5	125 €
CLERMONT TRIATHLON	Triathlon	1	25 €
STADE CLERMONTOIS	Tennis	30	750 €
	Archerie	4	100 €
	Athlétisme	6	150 €
	Tennis de table	12	300 €
	Total	52	1 300 €
TOTAL GENERAL		142	3 550 €



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET L'ASSOCIATION «ASSOCIATION»

Vu la convention d'objectifs entre la Ville de Clermont Ferrand et l'Association «ASSOCIATION» du «Date_convention_dobjectif»

Vu l'article n° 1 « Objet de la Convention » - article portant la modification de cette convention, nécessitant un avenant pour l'année 2021.

Il est convenu entre

La Ville de Clermont Ferrand, représentée par Monsieur Olivier BLANCHI, Maire, ou son représentant, dûment habilité en vertu de la délibération du conseil municipal du **05 mars 2021**, et désignée ci-après sous le terme « La Ville » d'une part,

Et

«ASSOCIATION», association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé «ADRESSE» «COMPLEMENT_ADRESSE» «CP», à «VILLE» représentée par «CIVILITE» «PRENOM_PDT» «NOM_PDT», «QUALITE», «Nouveau_numéro_préfecture» - «NUMERO_PREFECTURE», et désignée ci-après sous le terme « L'association » d'autre part,

Afin de continuer à soutenir l'association dans ses missions et l'aider à réaliser les objectifs définis par la convention d'objectifs du «Date_convention_dobjectif», la ville s'engage à verser :

«MONTANT_CHIFFRE» € - «MONTANT_LETTRE» euros

dans le cadre d'une subvention exceptionnelle concernant les **Chèques Première Licence**.

Le versement sera effectué à réception de l'avenant à la convention d'objectifs du «Date_convention_dobjectif» signé.

Fait en 2 exemplaires à Clermont Ferrand,

Le

Pour la Ville de Clermont-Ferrand

Le Maire
Pour le Maire et par délégation
1^{ère} Ajointe

Pour l'« Association »
«ASSOCIATION»
«LA_QUALITE»

Christine DULAC ROUGERIE

«PRENOM_PDT» «NOM_PDT»

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 MAR. 2021

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
La 1^{ère} Adjointe


Christine DULAC-ROUGERIE



